

## SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le trois décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Palais des Congrès à Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**  
27 novembre 2020

**Date d'affichage :**  
27 novembre 2020

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibération n° :** 03122020 / 3.5

**Nombre de voix délibératives :**  
49 (délibérations n° 1 à n° 4.4)  
46 (délibération n° 4.7)

**Membres titulaires présents :** 44 (délibérations n°1 à n°4.4) 41 (délibération n°4.7)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (délibérations n°1 à n° 4.6), Alex DE NARDI (délibérations n°1 à n° 4.4), Jean-Luc ESPITALIER, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Jean ESQUERRE), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Daniel MAYNADIER), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT (délibérations n°1 à n° 4.6), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX

**Membre titulaire absent et suppléé :** 1 (délibérations n°1 à n°4.7)  
Marc MONTAGNÉ, (représenté par José GALLIZO)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir :** 4 (délibérations n°1 à n°4.7)

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean ESQUERRE (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Daniel MAYNADIER (pouvoir à Henri REYJAUD)

**Membres titulaires excusés :** 11 (délibérations n°1 à n°4.4) 14 (délibération n°4.7)

Michel BUFFEL, Vincent COLOM (délibération n° 4.7), Elian COMENT, Alex DE NARDI (points d'information n° 4.5 et 4.6 et délibérations n°4.7), Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Emile GOZE, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Olindo VIVAN, Frédéric JOURDE, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT (délibération n° 4.7)

### **Objet : Dissolution du budget annexe « Eclairage public »**

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 09 octobre 2017, le conseil syndical avait approuvé la création d'un budget annexe « Eclairage Public ».

Les budgets annexes constituant une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaires, il apparaît que le budget annexe est un outil qui induit des lourdeurs de gestion réelles.

Monsieur le Président précise que pour suivre des activités simples qui relèvent de services publics administratifs tels que l'éclairage public, l'utilisation d'une nomenclature fonctionnelle et spécifique (code fonction), déjà utilisé dans le budget principal, est largement suffisante à donner une information financière.

En ces sens, Monsieur le Président propose au conseil syndical de dissoudre le budget annexe « Eclairage Public ».

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- Décide de supprimer le budget annexe « Eclairage public » du SDET

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le 09/12/2020

ID : 081-258100072-20201203-03122020\_3\_5-DE

**SLOW**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 3 décembre 2020

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

